Listes d'aptitude 2018

Promotions 2018 en recul, comme les acquis sociaux !

Les CAPL devant statuer sur les propositions départementales pour les listes d'aptitude de C en B et de B en A se sont tenues le mercredi 8 novembre 2017.

CAPL de liste d'aptitude de B en A

***La note de service nationale du 19 juillet 2017 fixe les modalités d'appel à* candidature** pour la liste d'aptitude au grade d'inspecteur des Finances Publiques pour l'année 2018.
La sélection s'adresse aux agents remplissant les conditions précisées à l'article 5 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010, à savoir :
- être fonctionnaire de catégorie B de la DGFIP,
- justifier d'au moins quinze ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.
Les agents doivent être en position statutaire à la date de la CAP locale et à la date d'effet de la promotion fixée au 1er septembre 2018.
Les candidatures des agents ayant obtenu le grade de contrôleur par liste d'aptitude après le 1er septembre 2008 ne sont pas recevables.

A l'issue des travaux de cette CAPL de B en A, la Direction a proposé le classement d'un seul agent en «Excellent» et 2 agents ont été proposés en «Très bons»

28 collègues postulaient à la liste d'aptitude au grade d'inspecteur contre 33 en 2016. Avec 13 postulants de l'ex-filière fiscale et 15 de l'ex-filière GP, les postulants sont relativement équilibrés.

Aucune potentialité budgétaire n'était proposée cette année par la Direction générale pour le Morbihan.
Voilà bien une situation déplorable, qui vient augurer fortement les chances de promotions de nos collègues morbihannais, et ce malgré de très bons dossiers présentés. La Direction locale se retranche derrière de pseudos arguments de promotions antérieures trop généreuses, mais le constat est bien là, la DG saupoudre la pénurie au fil des départements et malheureusement, Mr Mazauric n'a rien amené dans sa valise de bon commercial en octobre dernier et aucune dotation n'est prévue pour le Morbihan cette année.

CAPL de liste d'aptitude de C en B

La note de service nationale du 19 juillet 2017 fixe les modalités d'appel à candidature pour cette liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques de 2ème classe pour l'année 2018.

La sélection s'adresse aux agents remplissant les conditions précisées à l'article 6 du décret n° 2010-982 du 23 août 2010, à savoir :
- être agent administratif ou agent technique des Finances Publiques
- justifier d'au moins neuf années de services publics.

Les agents doivent être en position statutaire d'activité à la date de la CAP locale et à la date d'effet de la promotion fixée au 1er septembre 2018.

A l'issue des travaux de cette CAPL de C en B, la Direction a proposé le classement de 10 agents en «Excellents» et 8 agents ont été proposés en «Très bons »

53 collègues postulaient à la liste d'aptitude de C en B ; 27 issus de l'ex-filière fiscale et 26 issus de l'ex-filière GP.
Ces chiffres sont en baisse constante, rappelons à titre indicatif, qu'en 2015, 90 collègues postulaient à la liste d'aptitude et 151 en 2012.

Les potentialités budgétaires offertes au Morbihan pour 2018 étaient de 6 agents promouvables. La Direction a proposé une 1ere sélection de 4 agents Excellents venant du vivier de l'année précédente plus 2 nouveaux agents de cette année. Après discussions et défenses des différents dossiers par les organisations syndicales, la Direction a élargi la sélection à 10 agents au titre d'Excellents.
Les derniers retenus, certainement non promouvables cette année pour raison budgétaire auront vocation à être repris dans les dossiers Excellents de l'année prochaine. De même, la sélection des dossiers « Très bons » a été étendue à 8 agents.

Les élus **FO DGFIP 56** ont souligné à nouveau leur incompréhension du mode de classement et notamment celui concernant les dossiers A revoir et Très bons. Si l'on peut concevoir, qu'un nouveau postulant soit inscrit dans les « A revoir », il nous paraît totalement injustifié qu'un agent présentant tous les Items en excellent, et un excellent CREP sur plusieurs années demeure toujours classé dans cette catégorie. Le vivier des A revoir dans le Morbihan est pléthorique et ne respecte aucune logique avec 35 agents allant de l'excellent dossier ou dossier très moyen. De même, nous n'acceptons pas la sanction implicite qui touche les agents arrivant dans le Morbihan par mutation avec un dossier Excellent. Ces collègues subissent la double peine, et doivent refaire leur preuve alors qu'ils sont déjà reconnus comme Excellent dans leur département de départ.

FO DGFIP 56 a dénoncé l'inexorable baisse drastique des promotions qui ont diminué de près de 50 % entre 2014 et 2017. Nous avons aussi exprimé nos inquiétudes quant à la pérennité du Plan de Qualification ministériel qui pourrait ne pas être reconduit au-delà du 31 décembre 2017.

Pour **FO DGFIP 56,** un tel contexte budgétaire d'austérité ne pourra qu'accroître le nombre d'agents qui termineront leur carrière sans pouvoir bénéficier d'une légitime promotion, et nous avons rappelé notre revendication pour toutes et tous, d'un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière

Rappelons que le volume total de promotion pour l'année 2017 était de 546 agents pour 23554 agents inscrits sur la plage statutaire, soit une perte sèche de 199 promotions par rapport à 2016. Ces chiffres sont d'autant plus significatifs si nous comparons les 546 promus de 2017 au 1 868 promus en 2012.

Vote des OS : **A l'instar des autres O.S, FO DGFIP 56 a voté contre les listes proposées. Difficile pour nous en effet, de cautionner une baisse drastique des promotions, un classement plus que subjectif, et l'absence de cohésion dans les dossiers présentés .**

Les élus FO-DGFIP du Morbihan : Caroline Guillevic, Gaël Le Rallic, expert : Patrick Ravache

---

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
Section du Morbihan
35 Bd de la Paix
56019 VANNES Cedex
tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@dgfip. finances.gouv.fr ou fo.ddfip56@gmail.com
www.fo-dgfip-sd.fr/056/